

LES VIOLENCES CONJUGALES

Professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- S'approprier la notion de personne vulnérable afin de mieux la protéger
- Identifier les limites du secret professionnel
- Comprendre les enjeux sociologiques et juridiques de l'évolution du droit de la femme
- Connaître la procédure à suivre en cas de signalement
- Mieux comprendre pour mieux accompagner dans une approche psychologique
- Adapter sa pratique professionnelle à la complexité du phénomène
- Savoir détecter et orienter

CONTENUS

- Historique juridique et sociologique de la maltraitance conjugale
- Les types et formes de violences au sein du couple, et les circonstances aggravantes
- Comment porter plainte et auprès de qui ?
- La protection des victimes de violences conjugales (dispositif « téléphone grave danger »)
- Les enfants en danger du fait des violences conjugales (loi du 5 mars 2007, 14 mars 2016)
- Le secret professionnel : entre l'obligation de se taire et celle de dénoncer
- Les grenelles de la violence et les apports de la loi du 29 Décembre 2019
- Genèse des mécanismes d'emprise
- Comment s'installe la violence ?
- Quelques éléments de détection
- Quels accompagnements proposer en fonction du réseau local ?

MÉTHODOLOGIE

Analyse de cas pratique / Étude de procès / Échanges / Retour d'expériences

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation continue / Mobilisation des connaissances orales acquises

INTERVENANTS

Caroline VENGUD, juriste
Sylvie COUDERC-LEVRIER, psychologue

DURÉE ET DÉLAI D'ACCÈS

21 heures
3 jours
9h00 - 17h00

TARIFS

Individuel : 750 € repas inclus
En intra : sur demande

Ouverture soumise à un nombre d'inscrits suffisant

MODALITÉS D'INSCRIPTION, CONTACTS ET RÉCLAMATION

CONDITIONS D'INSCRIPTION

PUBLIC

- Tous les professionnels de la santé et travailleurs sociaux dans le champ sanitaire, social, médico-social et pédagogique.
- Un minimum de six personnes est nécessaire pour débiter une formation.
- L'Organisme se réserve le droit d'annuler une date si le nombre requis n'est pas suffisant.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Règlement du solde en fin de formation
- Toute formation commencée est due dans sa totalité

CONVOCATION

- Suite à l'inscription une confirmation d'inscription est envoyée.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Nos formations sont accessibles aux personnes en situation d'handicap.
- Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Référente Handicap de l'Organisme.

BILAN DE LA FORMATION

- En fin de stage, une fiche d'évaluation à remplir est remise à chaque participant et un bilan est réalisé en fin de formation.

CONTACTS

ORGANISME DE FORMATION - ASSOCIATION RÉNOVATION

68 rue des Pins Francs - CS 41743, 33073 BORDEAUX

Tél. : 05 57 22 48 72

Référent pédagogique : caroline.fierobe@renovation.asso.fr

Référent stagiaires : serviceformation@renovation.asso.fr

Référent handicap : aurelie.bebot@renovation.asso.fr

SIRET : 775 585 037 00416 - APE : 7010Z - Organisme formateur : 72 33 01635 33

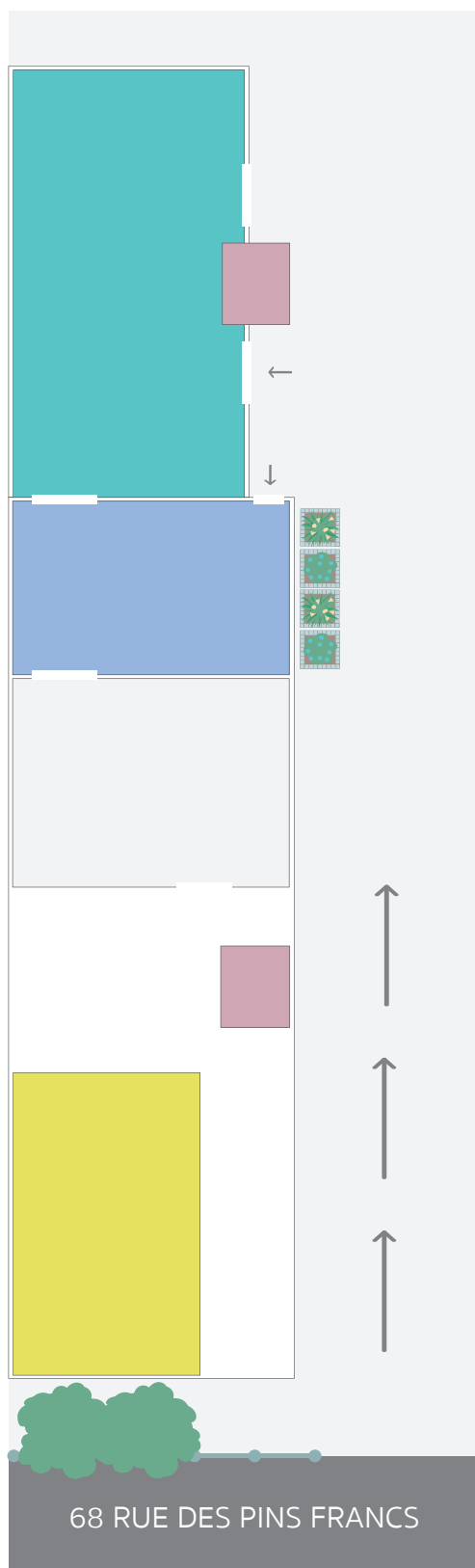
RÉCLAMATION

L'Association Rénovation est engagée dans une démarche Qualité de son Organisme de Formation. Dans ce cadre, vous pouvez contacter l'entité réclamation afin d'améliorer en continue la qualité de notre offre et de nos services. Une réclamation est l'expression d'une insatisfaction. Mél. : reclamation.formation@renovation.asso.fr

CERTIFICATION

Nos formations sont en cours de démarche de certification QUALIOPi





PLAN D'ACCÈS

ORGANISME DE FORMATION
ASSOCIATION RÉNOVATION

68 rue des Pins Francs
33200 BORDEAUX

Tél. : 05 57 22 48 72
Tél. : 06 76 17 60 44



Tous nos espaces de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Informations et demandes d'aménagement possibles par mél à la référente handicap : aurelie.bebot@renovation.asso.fr